

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 14 juin 2011*

L'an deux mille onze, le quatorze du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LABBE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : Jean-Marc LABBE, Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Marc LABADIE, Sylvie CAILLIEU, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Alain CLECH, Matthieu FAU-NOUGARET.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Louis DARTEYRE donne des nouvelles de l'état de santé de Monsieur le Maire. Il est en bonne voie de rétablissement.

ORDRE DU JOUR :

- 2011-06-01 – *Approbation des procès-verbaux du 22 avril 2011,*
- 2011-06-02 – *Délibération modificative budget 2011 – Amortissements,*
- 2011-06-03 – *Révision loyer communal au 1^{er} juillet 2011,*
- 2011-06-04 – *Litige de GORINO,*
- 2011-06-05 – *Travaux salle des fêtes – Choix du bureau de contrôle – Etat d'avancement du projet,*
- 2011-06-06 – *Schéma départemental de coopération intercommunale :*
 - *Fusion des communautés de communes,*
 - *Fusion des syndicats SISS,*
 - *Fusion des syndicats SIAEPA,*
- 2011-06-07 – *Plan Communal de Sauvegarde,*
- 2011-06-08 – *Personnel technique,*
- 2011-05-09 – *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC,*
- 2011-05-10 – *Questions diverses.*

2011-06-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 AVRIL 2011

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

2011-06-02 – DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET 2011 - AMORTISSEMENTS

Le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une augmentation de crédits suite à omission d'une recette d'amortissement au budget principal 2011 :

- Recette 2802	:	+ 756,00 €
- Dépenses 21318-47	:	+ 756,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

2011-06-03 – REVISION LOYER COMMUNAL SIS AU N° 1 MICHOTTE AU 1^{er} JUILLET 2011

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que conformément au contrat de location de Monsieur Laurent CHAULIAGON et de Madame Karine DUPUCH, il est nécessaire d'effectuer la révision du montant du loyer à compter du 1er juillet 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'augmentation de l'indice INSEE, fixe le montant du loyer à la somme de 449,03 € (quatre cent quarante neuf Euros et trois centimes) charges non comprises à compter du 1er juillet 2011.

2011-06-04 – LITIGE DE GORINO

Jean-Marc LABBE, 1^{er} Adjoint au Maire, donne lecture du courrier de Maître GRAVELLIER relatif au litige opposant la commune à Madame de GORINO épouse FRANC.

Il fait l'historique de l'affaire, à savoir : la commune de Saint-Loubert a créé un réseau d'irrigation agricole en 1963. Ce réseau est alimenté par une station de pompage d'eau de Garonne qui a été implantée sur une parcelle de terrain de 150 m² (partie de la parcelle ZD n° 29 à Castets-en-Dorthe) appartenant à Mme de GORINO.

A cette époque, la vente de la partie du terrain concerné devait être consentie pour le franc symbolique. A ce jour, aucun acte notarié n'a formalisé cet accord.

Le courrier de Maître GRAVELLIER porte sur deux points :

- Les frais d'arpentage et d'actes entraînés par l'acquisition pour l'euro symbolique du terrain de 150 m² sur lequel est implantée la station de pompage.
- Une servitude que la Commune "semble" avoir créée en autorisant le passage d'un câble de fibre optique sur la parcelle ZD 29, qui "doit faire l'objet d'un protocole et d'une indemnisation".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le premier point énoncé par Maître GRAVELLIER, à savoir l'acquisition pour l'euro symbolique de la partie de la parcelle où est implantée la station de pompage, à charge pour la commune de s'acquitter des frais de bornage et des frais d'acte notarié.

Le deuxième point évoqué par Maître GRAVELLIER concerne une convention de servitude. Monsieur le Maire a bien signé une convention de servitude sur la parcelle cadastrée section ZD n°29 appartenant à Madame de GORINO, mais en tant qu'occupant et non en tant que propriétaire, la société GIRONDE NUMERIQUE aurait dû se mettre en rapport avec la propriétaire avant de commencer ses travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la défense des intérêts de la commune. Dans un premier temps contact sera pris avec la protection juridique de Groupama pour la conduite à tenir.

2011-06-05 – TRAVAUX SALLE DES FÊTES – CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la mission de contrôle technique des travaux de la salle des fêtes. Ce contrôle comprend :

- la mission L : solidité des ouvrages,
- la mission LE : solidité des existants,
- la mission SEI : sécurité des personnes dans les établissements recevant du public,
- la mission HAND : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

Il présente ensuite à l'assemblée les différentes offres reçues :

- Bureau Alpes Contrôles : 6.420 € HT
- QUALICONSULT : 5.400 € HT
- SOCOTEC : 9.788 € HT

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission de contrôle technique des travaux de la salle des fêtes à QUALICONSULT et autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

2011-06-06 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les collectivités de Gironde sont amenées à se positionner vis à vis du Schéma départemental de coopération intercommunal élaboré par M. le Préfet d'ici la fin juillet 2011.

Ce schéma prévoit notamment la fusion des Communautés de Communes du Pays de Langon et des Coteaux Macariens.

A ce jour, les élus ne disposent pas d'assez d'éléments pour pouvoir se positionner de manière sereine sur une réorganisation territoriale d'une telle ampleur.

Une fusion des deux communautés de communes aurait tout d'abord des impacts financiers importants que la seule simulation fiscale réalisée par les services de la DGFIP ne permet pas d'apprécier à leur juste mesure.

Un regroupement impliquerait en effet notamment un alignement des compétences exercées nécessitant une réflexion approfondie et impliquant des charges financières supplémentaires lourdes pour l'intercommunalité nouvelle.

En définitive, il n'est pas possible aujourd'hui d'envisager sereinement une fusion de cette nature dans le cadre du calendrier très contraignant imposé par le Schéma.

Un tel projet est en effet trop lourd de conséquences pour une prise de décision aussi rapide.

Toutefois, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal les relations de partenariat entretenues dans le cadre du Pays des Rives de Garonne entre la CdC du Pays de Langon et celle des Coteaux Macariens notamment.

Ainsi, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire propose d'émettre un avis de principe défavorable au Schéma départemental de coopération intercommunal tout en restant ouvert à la discussion avec les communautés de communes qui souhaiteraient engager une réflexion sur une éventuelle fusion avec la CdC du Pays de Langon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable au Schéma départemental de coopération intercommunale mais reste ouvert à la discussion avec les communautés de communes qui souhaiteraient engager une réflexion sur une éventuelle fusion avec la CdC du Pays de Langon.

2011-06-06 – Refus de dissolution du SISS de Langon suite au Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Révision des statuts du SISS de Langon

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire indique que le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) dans son chapitre 4.5 "Transports Scolaires et Collèges" prévoit la dissolution des Syndicats à compétence collège et transports scolaires. Bien que non clairement cité, le SISS de Langon pourrait être concerné.

Il rappelle au Conseil Syndical que le SISS a été créé en 1972. Il donne les compétences actuelles du syndicat et sa structure.

- Le SISS a été créé par les 35 Communes membres appartenant à 5 Communautés de Communes (CdC des Coteaux de Garonne, CdC du Canton de Podensac, CdC du Pays d'Auros, CdC des Coteaux Macariens, CdC du Pays de Langon) en conformité avec le secteur scolaire des 3 collèges du secteur (Jules Ferry-Langon, Toulouse-Lautrec-Langon, Pian sur Garonne) dans le souci d'une véritable coopération intercommunale.
- Il couvre une population d'environ 38 000 habitants. Le Conseil Syndical est composé de 70 délégués membres de nos Conseils Municipaux qui ont œuvré depuis bientôt 40 ans à son développement et à son rayonnement sur le sud Gironde.
- Ses compétences sont de 3 ordres :
 - la compétence "**Collèges**" (Arrêté Préfectoral du 27/11/1972),
 - la compétence "**Transports**" (Arrêté Préfectoral du 15/06/1981 et Délibération du 12/11/1985),
 - la compétence "**Éducation Sécurité Routière**" (Arrêté Préfectoral du 03/09/2002).

La compétence "Collège".

Depuis 1992, le SISS n'intervient plus au niveau des collèges de notre territoire, cette compétence étant dévolue au Département.

Dans sa propriété (+ de 18 500 m² de terrains à Langon) et ses bâtiments (+ de 3 300 m²), le SISS accueille 3 autres syndicats dont 2 y ont leur siège social, leur administration et leurs matériels (SMICTOM du Langonnais, USSGETOM) et 1 son matériel (SIA-FLT).

Les personnels de ces syndicats se partagent un certain nombre de tâches permettant ainsi une économie d'échelle et une spécialisation des personnels, ceux-ci assurant, indifféremment à leur syndicat d'appartenance, les tâches d'accueil, de gestion des personnels, de gestion comptable ou encore d'entretien ou de conduite des matériels roulants. Des compensations financières assurent la bonne répartition des charges.

Sur le plan financier, les dépenses du budget du SISS Bâtiments comprennent les remboursements de la construction des collèges (achat du terrain du Pian sur Garonne), de la construction et de l'entretien des terrains et bâtiments actuels ainsi que les dépenses liées à l'éducation et la prévention à la sécurité routière. Les recettes proviennent essentiellement de la participation des communes (273 314 € en 2010, en diminution de plus de 20 000 € en 2011).

La compétence "Éducation à la sécurité routière".

C'est à la demande des Services Préfectoraux que le SISS a investi dans la réalisation d'une piste de sécurité routière, dans l'achat des matériels nécessaires et dans la formation de ses personnels. Ce sont entre **800 et 1000** élèves de CM1/CM2 de nos communes qui bénéficient annuellement de cette

initiation à la sécurité routière et qui peuvent aussi recevoir une éducation à la gestion des déchets et respect de l'environnement par l'USSGETOM et le tout de manière gratuite.

De plus, le SISS assure la formation d'élèves de collège ou lycée aux premiers secours ainsi que les personnels communaux qui peuvent aussi bénéficier de la formation d'accompagnateur de transports scolaires.

Tous les ans sa **Semaine Sécurité Routière** attire de nombreux participants (plus de 25 stands) et de très nombreux visiteurs (plus de 2 000) de tous âges. Des séquences d'éducation sur les problèmes de sécurité routière, d'addiction, de gestions des conflits et de comportement citoyen sont alors proposées aux établissements scolaires.

La compétence "Transports"

- Le SISS assure aujourd'hui :
 - 18 circuits de transport scolaire pour les collèges et lycées,
 - 2 circuits de transport scolaire pour les gens du voyage,
 - 6 circuits de transport scolaire pour les RPI,
 - 4 circuits de transport scolaire pour des Communes,
 - 3 circuits de marché,
 - des transports spéciaux à la demande de clients locaux.

Il transporte quotidiennement plus 1 400 élèves, et annuellement effectue plus 1 500 transports spéciaux et parcourt plus de 450 000 km grâce à ses 23 véhicules scolaires, de ligne, tourisme et grand tourisme ayant des capacités de 7 à 63 places.

Sur le plan financier, le budget du SISS Transports, budget annexe, est abondé par sa seule activité de transporteur, il ne perçoit aucune subvention des communes. La bonne gestion du SISS permet dès lors de proposer à des prix attractifs et dans les meilleures conditions de sécurité et de confort le transport des élèves, des membres des associations culturelles, sportives ou clubs du 3^{ème} âge de nos communes. La dissolution du SISS mettrait gravement en danger ces activités et supprimerait une vraie concurrence avec les autres transporteurs sur le secteur.

Les élus de nos communes ont fait du SISS un élément de recherche et de proposition en vue d'améliorer la sécurité, la qualité, le confort des matériels et une meilleure desserte de notre secteur rural. On peut retenir chronologiquement :

- 1980, par la conception et la réalisation d'un autocar scolaire de plus grande sécurité. En 1983, tous les circuits du secteur de Langon en sont dotés. Il faudra attendre les années 1994-1995 pour que le concept de véhicule scolaire spécifique soit reconnu en France et que les constructeurs lancent leurs propres modèles ;
- 1982, par la généralisation des exercices de sécurité dans les transports scolaires ;
- 1984, par la mise en place d'un réseau de communication, reliant les véhicules au siège et au personnel de permanence ;
- à partir de 2002 par la réalisation de nombreuses études comme les solutions possibles de transport public pour le sud Gironde, comme la mise en place de navettes autocars entre les Communes proches de Langon et la gare SNCF, comme la création de circuits urbains et inter CdC de notre secteur.

En conclusion, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que le SISS est une structure de premier plan pour le sud Gironde qui a su depuis près de 40 ans assurer à destination de nos habitants et particulièrement de nos enfants un service public de qualité avec une totale maîtrise des dépenses et sous notre contrôle direct, que par la seule volonté des Communes membres, le SISS s'est engagé dès 1981 dans une politique volontariste de sécurité et de qualité du transport de voyageurs mais aussi d'éducation citoyenne allant au-delà de la simple notion de sécurité routière. Le SISS est la

preuve du dynamisme et de la clairvoyance de nos communes rurales dans la gestion des problèmes qui leurs sont propres et dans la capacité à imaginer des solutions adaptées et économiques.

En conséquence, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire propose au Conseil Syndical de refuser la dissolution du SISS si elle était envisagée et propose de clarifier ses statuts. Cette modification des statuts du SISS de Langon sera effective après délibérations concordantes des organes délibérants des communes adhérentes au SISS de Langon.

Pour toutes ces raisons, Le Conseil Municipal, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, refuse la dissolution du SISS de Langon si elle était proposée, propose que soit modifié le SDCI du département de la Gironde pour maintenir l'existence du SISS et adopte les nouveaux statuts du SISS.

2011-06-06 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - SIAEPA

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que toutes les collectivités de Gironde sont amenées à se positionner vis-à-vis du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet, d'ici la fin juillet 2011.

Ce schéma prévoit notamment la fusion du SIAEPA de Castets en Dorthe vers le « Grand Sud ».

A ce jour les élus ne disposent pas d'assez d'éléments pour pouvoir se positionner de manière sereine sur une réorganisation territoriale d'une telle ampleur.

Cette fusion « Grand Sud » des syndicats (certaines collectivités sont en affermage d'autres en régie) aurait tout d'abord des impacts financiers importants que nous ne pouvons appréhender sans simulation financière. De plus ce schéma propose des regroupements de syndicats d'eaux et d'assainissement sans tenir compte des équipements existants et structurants tels que les interconnexions de réseaux d'eau potable et d'assainissement.

En définitive, il n'est pas possible aujourd'hui d'envisager sereinement une fusion de cette nature dans le cadre du calendrier très contraignant imposé par le Schéma.

Un tel projet est en effet trop lourd de conséquences pour une prise de décision aussi rapide.

Ainsi, pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire entendu et à l'unanimité des membres présents décide :

1. D'émettre un avis défavorable aux propositions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;
2. D'exiger de Monsieur le Préfet :
 - Le maintien en l'état de la structure SIAEPA,
 - De communiquer une évaluation financière correspondant aux propositions du schéma,
 - D'exposer les avantages que cette fusion apportera à nos usagers ;
3. D'engager si nécessaire des discussions avec les syndicats : SI d'Assainissement Fargues Langon Toulonne et SIAEPA Barsac Preignac Toulonne avec qui nous avons à ce jour des relations privilégiées.

2011-06-07 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Pierre DIENER rappelle l'obligation de remettre le PCS aux services de la Préfecture dans les meilleurs délais. Le Conseil Municipal avait délibéré pour son élaboration le 17 septembre 2010, mais à ce jour, ce dossier était resté en attente.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 14 juin 2011

Il présente donc le document de travail qu'il a réalisé.

2011-06-08 – PERSONNEL TECHNIQUE

Monsieur Jean-Marc LABBE rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Monsieur Francis DUBA se termine le 30 juin prochain.

Après étude du budget, il informe l'assemblée qu'il est possible, dans l'attente d'un nouveau contrat, de l'embaucher en occasionnel pour effectuer des tâches d'entretien ponctuelles (tonte).

Le Conseil Municipal donne son accord pour un contrat occasionnel de 20 heures par mois pour une durée de deux mois à compter du 1^{er} juillet 2011.

2011-06-09 – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS

- **Conseil d'école de Castets-en-Dorthe** : Pierre DIENER fait part de la prévision des effectifs pour la rentrée prochaine, à savoir 192 élèves. Aucune suppression de classe n'est envisagée cette année. La rentrée prochaine sera échelonnée pour les plus petits. L'emploi EVS n'est pas renouvelé.
- **Office du tourisme** : Jean-Louis DARTEYRE annonce que l'aménagement du port de Castets-en-Dorthe va débuter. Il évoque le problème de la restauration le lundi soir sur le secteur et fait part de la réussite du marathon de Sauternes.
- **AADP** : Jean-Louis DARTEYRE informe l'assemblée que le budget est équilibré à ce jour.
- **SISS** : Patrick LUFLADE fait part des divers investissements envisagés pour 2011, à savoir, équipement des bus d'éthylotest anti-démarrage, acquisition d'un vidéoprojecteur, acquisition de 2 bus 63 places d'occasion. La semaine de la sécurité routière est prévue du 5 au 10 octobre 2011 avec au programme stages de conduite pour les seniors, voiture tonneau, conduite avec un inspecteur, etc...
- **SICTOM** : Sylvie CAILLIEU. L'ancienne décharge de Saint-Pardon de Conques devra être remise en état par décision du Préfet. Elle rappelle qu'une convention avait été passée avec Monsieur de PONTAC en 1975. Le coût du traitement serait de 1.450.000 €.
- **Commission enfance-jeunesse CDC** : Sylvie CAILLIEU présente le multi accueil de Langon et de Saint Pierre de Mons, l'ALSH de Langon. Elle fait ensuite le point sur le personnel de la crèche familiale. Elle informe que les missions du RAM et le règlement de l'ALSH de Langon seront à modifier.

2011-06-10 – QUESTIONS DIVERSES

- **SDEEG** : Les conventions de passage relatives aux travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau de Couloumes ont été signées avec les propriétaires. Les travaux devraient débuter dans quatre mois.
- **Logement communal de Michotte** : Pierre DIENER fait part de la demande de Monsieur Laurent CHAULIAGON concernant l'installation d'un insert dans la cheminée du salon. Le Conseil Municipal donne son accord à condition que les travaux soient réalisés par un professionnel. Une annexe sera ajoutée au contrat de location concernant la production d'un certificat de ramonage.
- **Contrôles assainissement** : Jean-Marc LABBE fait part du résultat du contrôle des installations d'assainissement des bâtiments communaux.
- **Dates élections 2012** :
 - Election présidentielle : 22 avril et 6 mai 2012
 - Elections législatives : 10 et 17 juin 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.45.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 14 juin 2011